DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement de ROCHEFORT

Canton de ROYAN

Commune de ROYAN

78761

Objet

DENOMINATION DE VOIE Quai AMIRAL MEYER

DATE DE CONVOCATION

.....27 novembre 1978...

DATE D'AFFICHAGE

__27_novembre_1978___

Nombre de conseillers en exercice 27...... Nombre de présents 22.....

N mbre de votants 24

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent

soixante dix huit

le 1er décembre

à 18 heures

30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M onsieur TETARD

Etaient présents: MM. TETARD, DUFOUR, BUJARD, Melle FOUCHE, MM. LIS, LACHAUD, FABER, BOUCHET, BOUTET, COLLE, PAPEAU, POUMAILLOUX, MONTRON, NAULIN, DUFEIL, MAURELLET, BOISARD, GUICHAOUA, BROTREAU, TAP, CABAL, POUGET.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. ms TACQUET par M. BUJARD

M. PELLETIER par M. MAURELLET

Absents: MM.

VIAUD, BOULAN, BERLAND

M onsieur MONTRON

a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

L'Amiral Hubert MEYER est né le 10 Septembre 1899 à FLAVIGNY (Meurthe et Moselle),

Il devait décéder tragiquement au mois d'Aout 1978.

Il fût Maire de Royan du 21 Mars 1959 au mois de Mars 1965.

Marin de haut grade, il a consacré son existence à la défense et à la représentation de la France.

0 0

Au cours de l'occupation, au moment de la formation et du siège des poches de Royan et de La Rochelle, il a été appelé à jouer un rôle éminent.

Le 24 Août 1944, sur ordre du Commandant de la Marine Françaisee à Bordeaux, il est envoyé en mission à Rochefort pour faire sauvegarder la Ville et éviter les destructions par l'ennemi avant son départ qui est imminent. Le Capitaine de Vaisseau MEYER prend alors contact avec l'Amiral allemand SCHIRLITZ à La Rochelle. Le 24 Septembre il obtient l'échange de trois soldats F.F.I. surpris en pleine action de sabotage et condamnés à mort.

200

Il rassemble à Rochefort tous les marins volontaires pour former un bataillon de fusiliers marins qu'il place sous le commandement du Lieutenant de vaisseau DUPIN DE SAINT CYR.

Le 18 Septembre 1944, le Général de Gaulle avait fait les recommandations suivantes à l'Amiral MEYER :

"J'approuve en principe ce que vous avez fait jusqu'ici, et vous
"félicite des résultats obtenus, notamment pour Rochefort. Toutefois, je
"désire qu'en aucun cas il ne soit conclu avec l'ennemi d'arministice local
"de caractère définitif. Les poches allemandes doivent être et seront
"réduites par la force. Une division blindée française sera acheminée ici
"dans un délai que je ne puis préciser, mais qui sera bref. Pour l'instant,
"j'autorise qu'une action d'intimidation soit poursuivie, afin d'inciter
"l'ennemi à s'absetenir de tous sévices et de toutes destructions dans les
"poches. J'insiste sur le fait que les pourparlers ne devront jamais revêtir
"le caractère d'une négociation. C'est par une attitude ferme, au besoin par
"la menace et dans le sentiment que nous sommes les vainqueurs, que l'ennemi
"devra être amené à composition."

Le 8 Octobre, deux résistants, MM. René NOMME et Jean BOUSSAC, détenteurs d'armes et d'explosifs, sont condamnés à mort. L'amiral MEYER obtient leur libération en échange d'un officier allemand fait prisonnier.

Le 2 Janvier 1945, l'Amiral MEYER, au cours d'une entrevue avec l'amiral allemand MICHAHELLES, obtient la grâce de 7 résistants condamnés à mort, parmi lesquels figurait Paul BOUCHET, contre l'échange de 7 prisonniers allemands. Il obtient la libération immédiate le 15 Janvier de notre collègue Pierre LIS, arrêté en cours de mission.

Le 8 Janvier, 1 Amiral MEYER, au lendemain du bombardement de Royan, est envoyé par le Colonel ADELINE pour organiser le secours et l'évacuation des blessés et des sinistrés.

Nul parmi vous n'ignore enfin le rôle éminent joué par l'Amiral MEYER à l'occasion de la libération de la Rochelle le 7 Mai 1945.

Il est d'ailleurs citoyen d'honneur du chef-lieu de notre département.

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale que soit donné unom de "Quai Amiral MEYER" au quai situé entre le quai l'Herminier et le Quai de Monastir.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oui l'exposé de M. la Rapporteur,

Art. 46 OV C. A. M.

Considérant qu'il importe de rendre hommage à la mémoire de l'Amiral NEYER,

DECIDE :

- d'attribuer au quai situé entre le Quai l'Herminier et le Quai de Monastir le nom de "Quai de l'Amiral MEYER".

Fait et délibéré les jour, mois et an susdita

SOUS-PRÉFÉCTURE ROCHE DE Ont signé au registre MM. les Hembres présents

ARRIVEE LE:

-8.DEC.1978

DELRBERATION EXECUTORE